



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Ro.

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Ratification des Protocoles additionnels I et II par la Roumanie

Le 21 juin 1990, la Roumanie a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification des Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs clauses finales, les Protocoles additionnels I et II sont entrés en vigueur pour la Roumanie six mois après le dépôt de l'instrument de ratification, soit le 21 décembre 1990.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 16 janvier 1991

